



RAPPORT DES JOURNEES OHADA DES 22 ET
23 AVRIL 2008

AIEJ – TOGO



Les journées OHADA de l'Association Internationale des Etudiants Juristes branche togolaise (AIEJ-TOGO) sont rentrées dans l'Histoire les 22 et 23 avril 2008 à l'Université de Lomé. N'eut été la mise en place d'un comité d'organisation, le soutien de divers praticiens du droit et en particulier de l'UNIDA et de la Coopération Française cette activité n'aurait pu avoir lieu. Il convient donc de retracer la genèse de ces journées (I) leur déroulement (II) ainsi que le bilan qu'on peut en tirer (III)

I – Genèse des journées OHADA

A peine l'AIEJ avait elle terminé la semaine de l'Etudiant Juriste qui eu lieu du 22 au 29 mars, qu'un comité chargé d'organiser les journées OHADA fut mis sur pied. Ce comité fut composé de M. Kossi BOKODIN, chargé de la commission OHADA de l'AIEJ, Mlle Kafui KOUDAHE, chargée adjointe à la commission OHADA, M. Koffi DJAHLIN vice-Président de l'AIEJ ainsi que de Têko AMENYINU, commissaire aux affaires académiques de l'AIEJ. Un projet fut donc rédigé et déposé auprès d'avocats de notaires et d'huissiers qui nous apportâmes leur soutien matériel. Le projet fut envoyé à l'UNIDA via le site www.ohada.com. Grande fut notre surprise et notre joie quand intéressée par ce projet l'UNIDA décida de nous envoyer une documentation conséquente sur l'OHADA dont 100 codes OHADA 3^e édition. Le projet fut également déposé auprès de la coopération française qui nous gratifia d'une enveloppe de 100 000 francs CFA. Aussi la Faculté de Droit de l'Université de Lomé à travers notamment son doyen M. Akuété SANTOS, le chef du département de Droit Privé M. François DECKON ainsi que le professeur Komi WOLOU furent à nos cotés durant l'organisation de cette journée.

Toutes les conditions matérielles et humaines étaient donc réunies pour que les journées OHADA voient le jour.

II – DEROULEMENT DES JOURNEES

A- JOURNEE DU 22 AVRIL 2008

Le 22 avril 2008 à 9h, à l'auditorium du centre SYFED de l'Université de Lomé, commença officiellement les activités. Après le discours introductif du doyen de la Faculté de Droit, M. Akuété SANTOS qui apprécia l'initiative prise par les étudiants dans le but d'une familiarisation avec le droit OHADA, place fut faite au premier conférencier M. DECKON, agrégé de Droit Privé.

Le professeur DECKON nous livra ses réflexions sur le thème « l'harmonisation du droit des contrats : obstacles et perspectives ». Dans son intervention, il



souligna que cette matière avait besoin d'être réformé compte tenu du caractère vétuste des textes aujourd'hui en vigueur. Après une série de questions réponses avec le conférencier ce fut l'occasion pour deux étudiants de présenter deux actes uniformes.

La première présentation fut assurée par M. Setsofia SEDO, étudiant en 2^e année à la Faculté de Droit, commissaire adjoint à l'Information et à la Presse de l'AIEJ. Elle portait sur l'Acte uniforme relatif au Droit Commercial général. La deuxième présentation portant sur l'Acte uniforme relatif au droit de l'Arbitrage fut faite par M. Têko AMENYINU, étudiant en 4^e année de Droit des affaires, commissaire aux affaires académiques de l'AIEJ.

Après ces exposés, des dons de codes OHADA furent faits à la Faculté de Droit (10 codes) et à la Bibliothèque de l'Université de Lomé (10 codes) respectivement par M. Kodjovi Messan BOUAKA Président de l'AIEJ-TOGO et M. Koffi Adjévi DJAHLIN, vice Président de l'AIEJ. Après ces remises de codes ce fut l'occasion pour les étudiants de repartir avec les documents sur l'OHADA ainsi que des codes après avoir répondu à des questions. Grande était leur détermination. Heureux furent les gagnants. Quant aux perdants rendez vous fut pris sur le lendemain.

B – JOURNEE DU 23 AVRIL 2008

La journée du 23 avril devait avoir normalement lieu à l'auditorium. Or ce jour la salle était réservée. Grâce à la Directrice de la Bibliothèque de l'Université de Lomé, la 2nde journée eut lieu à la salle « American Corner » de la Bibliothèque. Les activités commencèrent à 8h30.

Eurent d'abord lieu la présentation de 4 actes uniformes. Furent successivement présentés :

- L'acte uniforme portant organisation des Sûretés, par M. Dieudonné ATAH étudiant en 4^e année droit des affaires
- L'Acte uniforme relatif aux contrats de transport de marchandises par route, par M. Koffi KPADE, étudiant en 4^e année droit des affaires.
- L'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, par le chargé à la commission OHADA M. Kossi BOKODIN et M. Kekeli AGBOLI, tous deux étudiants en 4^e année de droit des affaires.
- L'acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif, par M. Kafui AMEKOU DI, étudiant en 4^e année droit des affaires, chargé à la commission NTIC de l'AIEJ.

Après ces présentations, M. Komi WOLOU, maître de conférences agrégé à la Faculté de Droit anima une conférence sur « l'opportunité d'une harmonisation du droit du travail africain ». Soulignons que M. WOLOU qui était en mission à



l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin n'hésita pas à revenir pour l'occasion. Dans son exposé M. WOLOU insista sur le fait que le droit du travail, apparaissant comme un instrument de compétitivité et de concurrence, devait être harmonisé.

Après cette conférence, M. Assuagnim ADJINARE, étudiant en 4^e année de droit des affaires, commissaire aux affaires socioculturelles de l'AIEJ, ainsi que M. ALASSANE Abdoul Salami TOURE, étudiant en DEA De Droit Privé, directeur de la troupe théâtrale de l'AIEJ, incarnant respectivement les législateurs togolais et OHADA nous livrèrent un sketch comique de 15mn sur les conflits de normes.

Vint le moment qu'attendaient bon nombre d'étudiants. Celui de gagner des codes. La détermination des uns et des autres fut encore plus grande. Après avoir fait quelques lauréats, un dernier acte uniforme fut présenté. Il s'agissait de l'acte uniforme portant organisation et harmonisation de la comptabilité des entreprises. Cet acte fut présenté par M. Thierry TOUTABIZI, titulaire d'une maîtrise en droit des affaires, ancien vice Président de l'AIEJ. Les jeux reprurent tout juste après, l'acharnement des étudiants étant encore plus grande. Nombreux furent les lauréats. La journée pris fin à 15h et par la même occasion ce fut l'adieu aux journées OHADA 1^e édition de l'AIEJ.

III- BILAN DES JOURNEES

La satisfaction des organisateurs fut totale. Près de 200 personnes, étudiants et enseignants ont participé à ces journées. Les étudiants ont trouvé satisfaction non seulement du fait des enseignements tirés des conférences et des présentations des actes uniformes mais aussi et surtout des jeux questions réponses dotés de prix tels que les codes OHADA. Des codes furent également distribués aux présentateurs des actes uniformes à ceux qui ont joué aux législateurs ainsi qu'aux membres de l'AIEJ qui n'ont ménagé aucun effort pour que ces activités aient lieu.

Les quelques praticiens qui ont assisté aux conférences ont apprécié la qualité de ces dernières et apporté leur contribution à la qualité des débats.

La familiarisation avec le droit OHADA reste certes un travail de longue haleine, mais une sérieuse option a été prise dans cette optique lors de ces journées. La satisfaction pouvait également être remarquée auprès du corps enseignant notamment le doyen de la Faculté de Droit.

En conclusion, les objectifs des ces journées placées sous le thème d' « une familiarisation avec le droit OHADA » ont été atteints. Il s'agissait de faire découvrir et redécouvrir l'OHADA par les étudiants, les inciter à se familiariser



avec les actes uniformes et informer les uns et les autres sur les perspectives d'avenir de l'OHADA sur le droit des contrats et le droit du travail. Seulement la noble et lourde mission que constitue la promotion du droit OHADA, ne pouvant se faire en deux jours, l'AIEJ-TOGO tout en saluant les efforts de l'UNIDA et des clubs OHADA dont le club OHADA TOGO, dont le président nous a manifesté son soutien, les encouragent.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier tous ceux qui nous ont aidé à réaliser ces objectifs. Nous remercions la coopération française pour son soutien de taille. Nous remercions également l'UNIDA grâce à qui d'avantage d'étudiants sont en possession de codes OHADA dans notre faculté. Nous remercions le doyen de la Faculté de Droit, M.Akuété SANTOS qui a toujours soutenu notre humble association, tout le corps enseignant de la Faculté de Droit ainsi que la directrice de la Bibliothèque de l'Université de Lomé pour sa disponibilité sans faille. Nous adressons aussi nos remerciements à Me BOTOKRO, Me AFANGBEDJI, Me SESSENOU, avocats à la cour, Me AQUEREBURU, notaire et Me PARAISSO huissier de justice pour leur aide matérielle.

« L'OHADA a besoin d'être connu, et nous avons besoin de connaître l'OHADA. L' OHADA a besoin d'évoluer et nous devons l'accompagner dans cette évolution » C'est pourquoi nous jeunes étudiants juristes qui avons l'ambition de joindre les rangs de la jeune doctrine africaine, remerciant et encourageant tout un chacun pour les efforts fournis dans le but de faire de l'Afrique grâce à l'OHADA, un pôle d'attraction économique.

Fait à Lomé le 5 mai 2008,

Le chargé à la commission OHADA,

Kossi BOKODJIN

Contact : 3362945, 9228702, 9342074, 9555012, 9071665
